

LEXIQUE 5EME

CHAPITRE 6: LA PARENTE ENTRE LES ETRES VIVANTS

A

ADN: acide désoxyribonucléique - molécule contenue dans le noyau des cellules.

C

<u>Caractère (un)</u>: un attribut observable à plusieurs échelles (organisme, organe, cellulaire). Les caractères permettent de classer les êtres vivants.

<u>Caractère héréditaire (un)</u>: caractère qui se transmet de génération en génération.

<u>Caractère spécifique (un)</u>: caractère propre à l'espèce.

<u>Caractère individuel (un)</u>: caractère propre à l'individu.

<u>Caractère commun (un)</u>: caractère partagé par plusieurs espèces. Un caractère commun est un caractère qui a été transmis par un ancêtre commun au cours de l'évolution.

<u>Caryotype (un):</u> ensemble des chromosomes d'une cellule classés par ordre de taille décroissant.

<u>Chromosome (un):</u> brin d'AND compacté formant un bâtonnet.

<u>Classification</u>: représentation des liens de parenté peuvent être représentés sous forme de groupes emboîtés ou d'arbre de parenté.

L

Lien de parenté : relation établie entre des espèces grâce au partage de caractères communs.

N

Noyau (un): compartiment cellulaire contenant de l'ADN

P

<u>Phénotype (un)</u>: L'ensemble des caractères d'un individu.